

qui ne peuvent réciter l'Office divin, nous n'avons prescrit que douze *Pater*, *Ave* et *Gloria* ; à savoir : cinq pour Matines, un pour Laudes, un pour chacune des quatre Petites Heures Prime, Tierce, Sexte et None et deux pour Vêpres et Complies.

“ Comme on le voit, les Tertiaires laïques seraient dignes d'éloge dans la pensée du Saint Père, s'ils pouvaient, comme le font un grand nombre d'entre eux, réciter l'Office divin ou du moins celui de la très sainte Vierge ; mais ils ne sont tenus, d'après la Constitution de Sa Sainteté Léon XIII, qu'au petit Office des *Pater* (1). ”

Ainsi, par l'Office, les Tertiaires sont associés à la prière publique de l'Eglise. Mais quelle est la raison de cette prière publique ? Saint Bonaventure (*Traité des six ailes du Séraphin*, Chap. VIII,) va nous répondre :

“ Le Saint-Esprit a voulu que l'Office divin fut établi dans l'Eglise pour cinq raisons :

Première raison : Pour associer les hommes aux anges du ciel et les appliquer, sur la terre, à ces saints concerts que les purs esprits font entendre au plus haut des cieux, à la gloire du Seigneur, devant lequel ils se tiennent continuellement.

Seconde raison ; L'Office divin a été établi pour témoigner à Dieu notre reconnaissance de tout ce qu'il a opéré en notre faveur, et pour sanctifier chaque jour par la prière, les mêmes heures où il a consommé ses plus touchants mystères. C'est au milieu de la nuit (*Matines*) que Jésus-Christ est né de la Vierge Marie ; c'est le matin (*Laudes*) qu'il a comparu devant le juge qui l'a condamné ; c'est à la pointe du jour (*Prime*) qu'il est ressuscité d'entre les morts, c'est à la troisième heure (*Tierce*) qu'il a été flagellé et que son Esprit descendit sur ses disciples ; c'est à la sixième heure (*Sexte*) qu'il a été crucifié ; à la neuvième heure (*None*) qu'il est mort pour nous sur la croix ; c'est le soir (*Vêpres*) qu'étant à table avec ses apôtres, il a institué son auguste Sacrement, et c'est à l'heure de *Complies* qu'il a été mis au tombeau. La sainte Messe que nous célébrons aussi, ne nous rappelle pas seulement le mystère de la Passion, mais elle nous fait encore jouir de la présence de Jésus-Christ ; elle nous le donne en nourriture sous les espèces eucharistiques. Or, s'il est juste que nous conservions le souvenir de toutes ces faveurs, ne

(1) Tiré de la *Séraphique Règle*, 3^{me} édition, page 222.